



Ville de La Seyne-sur-Mer  
Département du Var

ARRONDISSEMENT DE  
TOULON

## Mairie de La Seyne-sur-Mer

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 01 AVRIL 2016

N°DEL/16/049

OBJET : MOTION : APPEL A L'ETAT ET AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR UN SOUTIEN FINANCIER DE LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER

Nombre de CONSEILLERS en exercice : 49

**L'an deux mille seize, le premier Avril, à 9H00, le Conseil Municipal s'est assemblé en Séance à huis clos en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc VUILLEMOT, Maire.**

#### Etaient présents

Marc VUILLEMOT, Raphaële LEGUEN, Anthony CIVETTINI, Denise REVERDITO, Marie BOUCHEZ, Jean-Luc BIGEARD, Martine AMBARD, Christian BARLO, Christian PICHARD, Eric MARRO, Makki BOUTEKKA, Danielle DIMO-PEREZ-LOPEZ, Jocelyne LEON, Christiane JAMBOU, Any BAUDIN, Michèle HOUBART, Robert TEISSEIRE, Claude DINI, Pierre POUPENEY, Yves GAVORY, Marie VIAZZI, Cécile JOURDA, Riad GHARBI, Salima ARRAR, Bouchra REANO, Olivier ANDRAU, Louis CORREA, Christopher DIMEK, Joël HOUVET, Reine PEUGEOT, Patrick FOUILHAC, Virginie SANCHEZ, Damien GUTTIEREZ, Joseph MINNITI, Romain VINCENT, Sandie MARCHESINI

#### Etaient absents

Dominique GRANET, Alain BALDACCHINO, Corinne CHENET, Jean-Pierre COLIN, Nathalie BICAIS, Sandra TORRES

#### Etaient excusés

Claude ASTORE	.....	Marie VIAZZI
Isabelle RENIER	.....	Christopher DIMEK
Joëlle ARNAL	.....	Eric MARRO
Rachid MAZIANE	.....	Olivier ANDRAU
Jean-Luc BRUNO	.....	Christiane JAMBOU
Florence CYRULNIK	.....	Raphaële LEGUEN
Corinne SCAJOLA	.....	Christian PICHARD

Anthony CIVETTINI a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.  
LE CONSEIL AINSI CONSTITUE,  
Rapporteur : Monsieur Marc VUILLEMOT, Maire

La nouvelle baisse des concours financiers de l'Etat, découlant de la loi de finances 2016, pèse lourdement sur les collectivités territoriales et met en déséquilibre les budgets communaux au détriment de la croissance et de l'emploi.

Le Conseil Municipal de La Seyne-sur-Mer refuse que :

- la contribution financière de la population seynoise fragilisée par la crise économique et le chômage,
- la capacité d'investissement de la commune qui permet de moderniser son équipement public, d'améliorer l'offre et la qualité du service public et de renforcer l'attractivité de son territoire,
- les ressources humaines indispensables à leur fonctionnement,
- le soutien aux associations locales, d'utilité publique, qui créent le lien indispensable sur les quartiers les plus sensibles dans un contexte de sécurité nationale tendu,

soient les variables d'ajustement d'une politique financière qui viole le principe même d'égalité républicaine.

La baisse des dotations de l'État, au nom de la réduction des déficits publics, fragilise la capacité d'investissement des institutions locales et freine la réalisation des indispensables équipements et aménagements qui doivent accompagner la relance économique et répondre aux enjeux environnementaux.

Ces investissements sont les leviers du développement économique de la commune et de la création d'emplois comme l'attestent les dernières statistiques du chômage qui affichent à La Seyne-sur-Mer une hausse significativement plus faible du nombre de chômeurs comparée à la moyenne départementale.

La commune de La Seyne-sur-Mer, malgré ses difficultés, continue à honorer ses investissements dans le cadre de son Programme de Rénovation Urbaine, parmi les plus importants de France, et à développer son économie locale en favorisant l'installation et le développement d'activités économiques sur son territoire.

Mais ses efforts se voient anéantis malgré de nombreuses années de rigueur budgétaire pour atteindre les courbes vertueuses qui lui auraient permis de retrouver une réelle capacité à réaliser les investissements indispensables à sa croissance et plus globalement à la croissance du territoire de Toulon Provence Méditerranée.

A la diminution des ressources, s'ajoute l'accroissement des contraintes des collectivités qui résulte des décisions nationales imposées : réforme des rythmes scolaires, nouvelles normes techniques nationales, dispositions relatives à la fonction publique territoriale, investissements nécessaires mais au rythme contractualisé sur les quartiers prioritaires.

En outre, face aux difficultés budgétaires et aux dépenses obligatoires, ce sont les moyens dédiés à l'éducation, à la culture et au sport, à la solidarité, à la prévention de la radicalisation et des discriminations, à l'intégration, à la sécurité, qui seront de fait réduits, fragilisant d'autant plus la cohésion sociale.

**C'est pourquoi :**

**1°) le Conseil Municipal de La Seyne-sur-Mer appelle l'aide de l'État à travers un plan pluriannuel à contractualiser avec la Ville pour :**

> faciliter la gestion et l'étalement temporel de la dette communale historique (capital et intérêt) auprès des institutions bancaires, et notamment garantir intégralement les risques pouvant survenir des emprunts structurés non encore stabilisés ;

> subventionner au taux le plus haut les programmes structurants de la commune ;

> faciliter les programmes privés porteurs, soit de revenus pour la commune elle-même, soit de dynamique économique ;

> garantir annuellement une subvention exceptionnelle d'équilibre, couvrant a minima les surcoûts liés aux décisions imposées ou suscitées par lui-même : rythmes scolaires, projet éducatif de territoire, plan particulier de mise en sécurité des écoles, augmentation de la valeur du point d'indice, exonération de la taxe foncière sur les logements sociaux rénovés, mises aux nouvelles normes "personnes à mobilité réduite" et de sécurité des espaces communaux, programme "Territoires à énergie positive", etc.

**2°) le Conseil Municipal de La Seyne-sur-Mer appelle également à la solidarité de l'Intercommunalité Toulon Provence Méditerranée, du Département du Var et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, comme la commune a su être solidaire lors des dramatiques inondations de 2009 en Dracénie et dans la vallée de l'Argens où elle a été appelée à apporter, en pourcentage, la plus importante contribution varoise au fonds de soutien mis en place par le Département pour les communes sinistrées, avec une réduction de 80% de la subvention du Conseil général aux projets du territoire seynois.**

C'est également au nom de la solidarité que la Ville a accepté d'étaler sur 3 ans le rééquilibrage (-1,5 millions d'euros par an) de sa contribution au service départemental d'incendie et de secours dont le calcul inéquitable pesait sur la commune depuis des années (5,5 millions d'euros par an).

Dans l'urgence, la solidarité doit jouer dans tous les sens. C'est l'intérêt partagé de tous que la deuxième commune de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée et du Département du Var, et la huitième de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, ne sombre pas.

**3°) le Conseil Municipal de La Seyne-sur-Mer appelle les institutions publiques concernées à se saisir dans l'urgence du présent appel.**

La proposition est soumise au vote de l'Assemblée.

#### LA MOTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

POUR :	40	
CONTRE :	2	Patrick FOUILHAC , Virginie SANCHEZ
NE PARTICIPE PAS AU VOTE :	1	Joseph MINNITI

Transmission à la Préfecture du Var

Le :

Pour Extrait conforme

Publication le :

**Marc VUILLEMOT**

Rendu exécutoire le :



**Maire de La Seyne-sur-Mer**  
**Vice-Président de**  
**Toulon-Provence-Méditerranée**